



Règlement du Trophée TINO

Trophée Initiative des Néo-créateurs de l'Ouest

ARTICLE 1 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les créateurs, sans distinction de nationalité et sans limite d'âge. Les mineurs peuvent participer avec l'autorisation et l'accompagnement d'un adulte. Le concours est destiné aux jeux non édités. Le créateur s'engage donc à présenter son jeu et à ne pas vendre son produit sur place et il atteste sur l'honneur que le jeu présenté n'est pas édité au moment du concours, sous peine d'élimination.

Un jeu qui a été primé ou nominé (sélectionné) sur un précédent Trophée TINO ne peut pas se représenter au même concours.

Un créateur ne peut inscrire et présenter qu'un seul jeu chaque année. Les membres du jury ne sont pas autorisés à y participer.

ARTICLE 2 - Types de jeux

Tous les types de jeux sont acceptés, à l'exclusion des poupées et peluches, solitaires, casse-têtes, jeux informatiques, extensions de jeux existants et des jeux n'impliquant qu'un seul joueur. Les jeux représentant un danger pour le public, constituant une atteinte aux bonnes mœurs ou au respect d'autrui ne seront pas acceptés.

ARTICLE 3 - Protection

Le créateur de jeu devra, s'il le souhaite, prendre les mesures nécessaires de protection pour son œuvre (juridiques et assurances). L'association d'organisation du festival LudOuest ne pourra en aucune mesure, être tenue responsable de copie, plagiat ou contrefaçon pour des jeux participants au concours. De plus les candidats qui auraient présenté un jeu copié, plagié ou contrefait, dès découverte de la faute, seraient éliminés d'office, et tous les avantages acquis en cas de jeux récompensés seraient perdus.

ARTICLE 4 - Catégorie

Le public essentiel du festival LudOuest étant majoritairement familial, et l'objectif étant de le faire participer à un vote lors de l'évènement, les prototypes proposés devront pouvoir être considérés comme des jeux familiaux, accessibles et conviviaux, idéalement jouables à partir de 7 ans.

ARTICLE 5 – Inscription

Les participants au trophée devront adresser un dossier complet comprenant :

- la fiche d'inscription signée et datée destinée au Comité d'organisation du concours de Ludouest
- la fiche de présentation (anonyme) destinée aux membres du jury accompagné de 2 photos du jeu.
- les règles du jeu (anonymes) dactylographiées en français.

Sans ces éléments l'inscription ne sera pas prise en compte. Ce dossier doit être adressé le 28 juin 2020 à minuit au plus tard, uniquement par e-mail à ltino@ludouest.fr. L'envoi du dossier de candidature implique l'acceptation du règlement.

ARTICLE 6 – Sélection

Les membres du jury sélectionneront sur dossier les jeux pouvant participer au concours. Il sera choisi 8 jeux pour la catégorie unique « Jeu familial ». Les critères sont les suivants : originalité, intérêt ludique, mécanisme du jeu, clarté des règles.

ARTICLE 7 – Information

Chaque créateur sera averti individuellement par e-mail au plus tard le 07septembre 2020 (le temps pour le jury de faire la sélection), s'il est ou non retenu.

ARTICLE 8 – Présence

Le créateur de jeux retenu (ou son représentant) s'engage à être présent sur le Festival les 24 et 25 octobre 2020 sous peine de disqualification. Le vote du public se déroulera du 24 octobre de 14h00 à 20h00 au 25 octobre de 10h00 à 16h30.

ARTICLE 9 - Emplacement

La location de l'espace et les repas sont offerts pour tous les créateurs, pour les 2 jours du concours. L'espace sera situé dans la salle de l'Hermine du complexe sportif de Theix-Noyal.

ARTICLE 10 – Déroulement du vote

Le public pourra participer gratuitement et librement à ce concours afin d'élire les meilleures créations, parmi l'ensemble des jeux présentés. Pour ceci, les festivaliers devront utiliser les passeports « Trophée Tino ». Une personne ne peut voter qu'une seule fois par jeu et doit y avoir joué pour pouvoir le noter. Les votes du public seront dépouillés par les membres du Comité d'organisation du concours, qui pourront être assistés des membres du jury. Le vote du public représentera 50% des voix tandis que celui du jury représentera 50% des voix.

ARTICLE 11 – Composition et déroulement du vote du jury

Le jury sera choisi par les membres du Comité d'organisation du concours. Il sera composé de 4 à 6 membres, choisis en fonction de leurs références dans le monde du jeu : auteurs, éditeurs, ludothécaires, auteurs, membres d'associations de jeux. Le jury testera les jeux présentés durant le festival et se réunira à l'issue du concours, pour donner ses résultats ce même jour, avant la cérémonie de remise du Trophée TINO.

ARTICLE 12 – Trophée TINO

Le prix sera attribué le dimanche 25 octobre 2020, à 17h00, lors de la remise officielle de la récompense.

ARTICLE 13 – Mise à disposition du règlement

Il est consultable sur <https://ludouest.fr/tino/>